

de mise en vigueur

du 2 septembre 2020

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes

arrête

Art. 1

¹ Les décrets ci-après du 9 juin 2020, publiés dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" du 23 juin 2020, entrent en vigueur avec effet au 1er septembre 2020 :

- a. décret du 9 juin 2020 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 18'100'000.- pour la modernisation des infrastructures stationnaires de la Cité hospitalière (réalisation de chambres doubles dans le bâtiment hospitalier principal), (BLV 810.00) ;
- b. décret du 9 juin 2020 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'études de CHF 5'960'000.- pour la réhabilitation de l'Hôpital de Beaumont, (BLV 810.00) ;
- c. décret du 9 juin 2020 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 24'240'000.- pour agrandir et transformer le garage à ambulances (transports internes et inter-hospitaliers), (BLV 810.00) ;
- d. décret du 9 juin 2020 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'études de CHF 3'890'000.- pour la reconstruction du garage des ambulances (urgences) (BLV 810.00).

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 2 septembre 2020.

La présidente:

N. Gorrite

Le chancelier:

V. Grandjean

Date de publication : 11 septembre 2020